



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2014

Membres en exercice : 15

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V, COLLAS. E, CANTALOUBE M-E, DAAN. T, DURAND. P.
Mrs. ASTIER. J, ACHER. J, CONNAC. J, RIVIERE. D, THARAUD. D, MANENC. A.

Procuration : MAS Christian à RIVIERE Daniel
TIECHE Michel à MANENC Aurélien

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Daniel

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 29 septembre 2014
- 2 – Demande subventions suite aux inondations
- 3 – Motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

1 – **Approbation du conseil du 29 septembre 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil du 29 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – **Demande subventions suite aux inondations**

Suite aux inondations du 18 septembre dernier, la commune de Lunas a été classée en état de catastrophe naturelle. Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs projets et indique qu'il convient de solliciter l'aide des instances, suivant les tableaux de financement prévisionnel respectifs ci-dessous :

- Reconstruction Chemin de St Georges

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR	57350	15	8602.5
Fonds de solidarité Etat	57350	35	20072.5
CG 34	57350	18	10323
Région	57350	12	6882
Total des aides publiques			45880
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			11470
Coût de l'opération HT			57350

- Reconstruction murs de soutènement chemins St Georges et Sérieys

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR	25680	34	8731.2
Fonds de solidarité Etat	25680	34	8731.2
Région	25680	12	3081.6
Total des aides publiques			20544
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			5136
Coût de l'opération HT			25680

- Désobstruction rivière / consolidation murs de soutènement

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR	6050	60	3630
Total des aides publiques			3630
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			2420
Coût de l'opération HT			6050

- Réfection et remise en état de la voirie communale

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR	73570	15	11035.5
Fonds de solidarité Etat	73570	35	25749.5
CG 34	73570	18	13242.6
Région	73570	12	8828.4
Total des aides publiques			58856
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			14714
Coût de l'opération HT			73570

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à faire les demandes de subventions pour chaque projet cité ci-dessus.

3 – Motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

Monsieur le maire expose qu'en 2014, la France entière sera invitée à commémorer le centenaire de la Grande Guerre qui fut déclenchée le 1^{er} août 1914.

Il rappelle que durant ces quatre années de guerre, plus de 3000 condamnations furent prononcées, souvent par des Cours martiales, ou tribunaux spéciaux officiant hors de toutes normes juridiques. Il y eut ainsi environ 650 fusillés pour l'exemple sur accusation d'indiscipline, de désobéissance, de mutinerie face à l'ennemi et une centaine de fusillés de droit commun et d'espionnage.

Dès 1920, des associations et des familles ont demandé la révision des procès de leurs infortunés camarades et parents ; la Cour suprême de justice militaire et la Cour de cassation n'ont jusqu'au jour d'aujourd'hui, accordé qu'une quarantaine de réhabilitations, car les procédures sont très longues pour examiner chaque cas.

C'est pourquoi les Associations telle « Association Républicaine des Anciens Combattants » et « le Groupe Vistor hugo des Libres Penseurs de l'Hérault » oeuvrent en faveur de la réhabilitation collective de tous les fusillés pour l'exemple durant la guerre de 1914-1918.

Des collectivités territoriales ont pris position dans ce sens, tels en 2011 le Conseil Général de l'Hérault, ou, en 2009 celui de la Corrèze, présidé par François Hollande.

Il précise par ailleurs, que des pays comme le Royaume Uni, le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Italie, depuis plusieurs années, ont réhabilité globalement tous leurs soldats fusillés pour l'exemple durant la guerre de 14-18.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre le vœu déclarant que tous les soldats français fusillés pour l'exemple soient réhabilités et que leurs noms soient gravés sur les monuments aux morts des communes de France à la demande des familles, d'associations ou des collectivités concernées.

A l'unanimité le conseil émet le vœu ci-dessus énoncé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.